

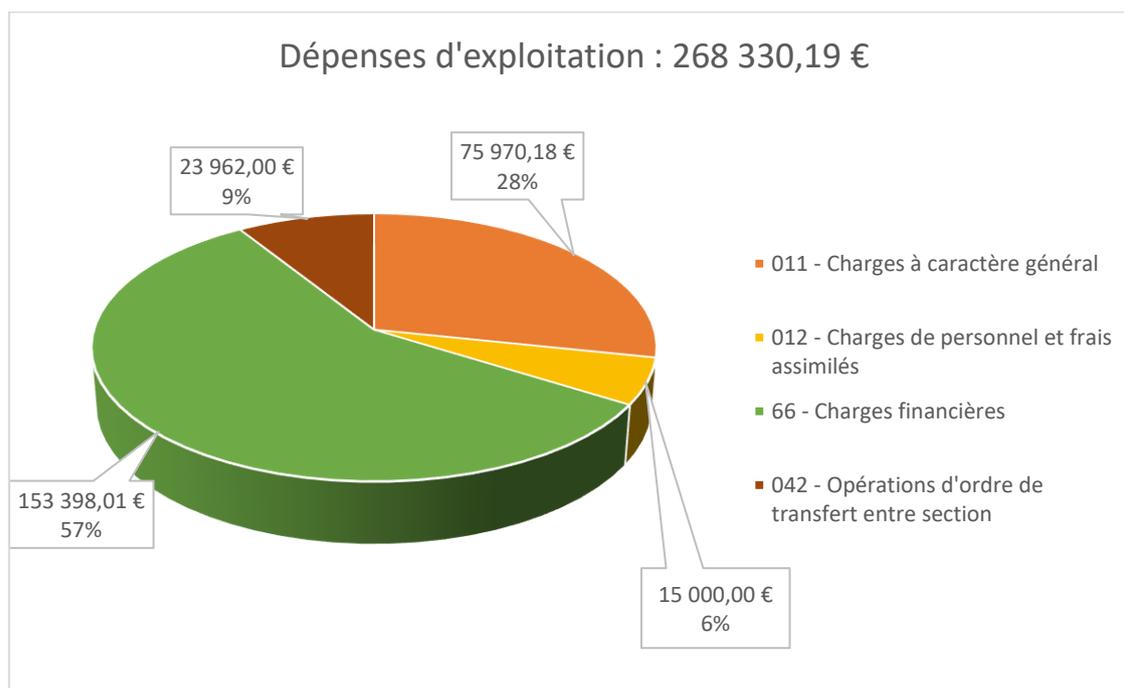
Annexe à la délibération n° 02/2020-09

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif- Budget Annexe M4 « Aménagement Numérique » - exercice 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2019 se caractérisent, comme l'année précédente, par un poids important des charges financières (57 %) relatives aux **remboursements des intérêts d'emprunts**.

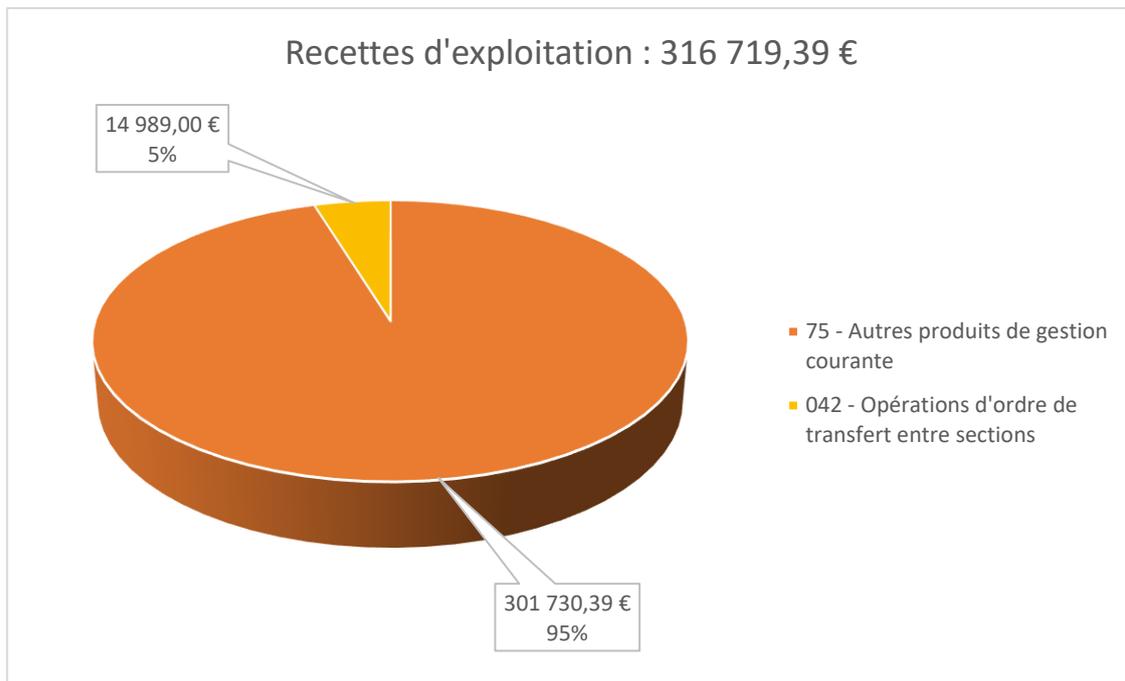
Les amortissements des biens, constitués de travaux réalisés en propre par le syndicat ou par les intercommunalités et ensuite mis à disposition, s'élèvent pour l'année 2019 à 23 962 € contre 83 509 € en 2018.

Cette baisse de l'amortissement s'explique par la remise en affermage de biens au délégataire dans le cadre de la DSP 100 % FttH, et jusqu'alors amortis par le syndicat. En effet, la convention de DSP stipule que le délégataire est responsable de la prise en charge de

l'ensemble des investissements devant être réalisés en cours d'exécution du contrat durant la vie du réseau. Ces investissements recouvrent notamment le gros entretien et le renouvellement des ouvrages après la mise en exploitation, permettant le maintien de la performance du réseau.

Les charges à caractère général restent faibles (28 %) et correspondent à des dépenses liées à la montée en débit, qui devraient disparaître progressivement dans les années à venir.

Enfin **les charges de personnel** correspondent au reversement de 15 000 € du budget annexe vers le budget principal (soit 6 %) afin de compenser les charges liées au temps de travail passé par les agents du syndicat pour le contrôle de la DSP 100 % Fibre.



Les recettes d'exploitation du budget annexe sont composées à 95 % de produits de gestion courante, à savoir :

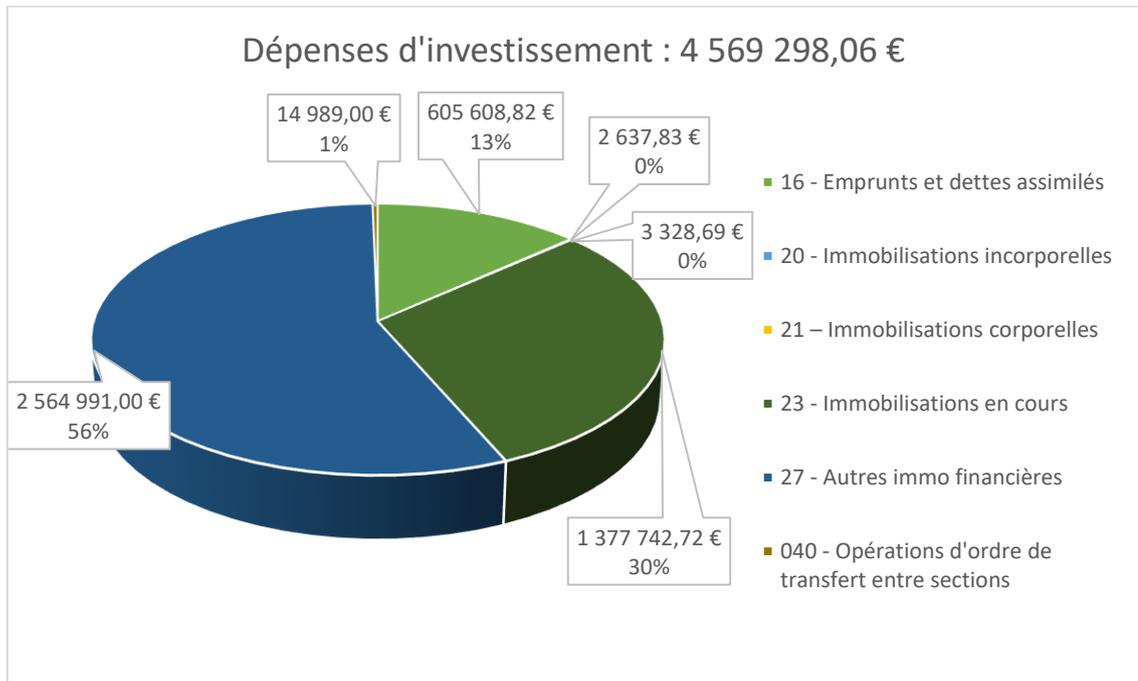
- 200 000 € de redevance de contrôle versée par le délégataire pour la 1^{er} année de la DSP
- 101 730,39 € de redevances versées par la société Orange dans le cadre des ouvertures de NRA, et de redevances d'ARIANE NETWORK et de SFR dans le cadre de la mise à disposition de réseaux par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique.

A noter que ces dernières ne seront plus touchées par le syndicat à compter de l'exercice 2020, ces biens étant remis en affermage au délégataire, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour les BLO et à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la MED.

Les recettes d'ordre, d'un montant de 14 989 €, correspondent aux **amortissements des subventions** transférés par la CCLTG pour son réseau BLR, les autres amortissements de subventions existant précédemment ayant subi le même traitement que l'amortissement des biens.

L'année 2019 a également été la 1^{ère} année budgétaire où aucune subvention exceptionnelle n'a été demandée aux membres du syndicat (pour rappel 221 847 € versés en 2018 par le département et les autres membres)

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

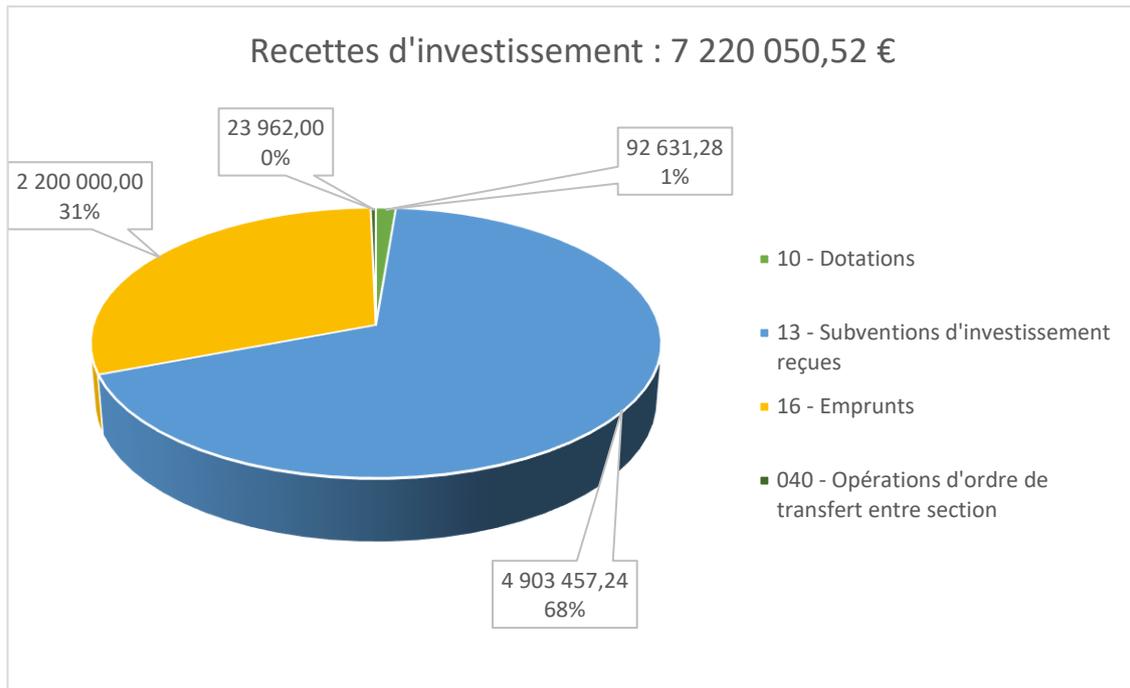


56 % des dépenses effectuées en 2019 s'imputent sur le poste « autres immobilisations financières », correspondant au paiement des subventions de 1^{er} établissement et de raccordement qui seront versées au délégataire dans le cadre de la DSP durant les 4 premières années de construction du réseau.

30,28 % des dépenses effectuées en 2019 s'imputent sur les postes de **charge** « immobilisations incorporelles, corporelles et en cours » (**chap 20, 21 et 23**). Ces charges sont relatives aux travaux de montée en débit ADSL, aux travaux en cours sur les actifs boucles locales optiques, et aux marchés d'études en cours (AMO...)

Le remboursement du capital des trois emprunts contractés pour financer le projet « montée en débit ADSL » représente 13 % des dépenses d'investissement 2019.

Les dernières dépenses correspondent à des dépenses d'ordre, à savoir **l'amortissement des subventions au chap 040** (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation).



Les **subventions d'investissement** versées par les membres du syndicat (département, EPCI, communes) et ses co-financeurs (Etat et Région), et inscrites au chap 13 venant financer les projets de « MeD ADSL » et du « 100 % fibre », représentent 68 % des recettes d'investissement.

Un emprunt complémentaire de 2 200 000 € a ensuite été contracté fin 2018, avec les 1ères échéances effectives en 2019.

On retrouve ensuite **l'affectation au c/1068** (92 631,28 €) issue de l'affectation du résultat de l'exercice précédent, et enfin **l'amortissement des biens** (pendant du chap 042 en dépenses d'exploitation).